

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC2)

ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE
UNEP/CMS/COP12/Doc.24.3.3/Rev.1

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

- Recommandé pour adoption

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Groupe de travail se félicite de la proposition et recommande l'adoption de la Résolution par la COP.
- Étant donné que les carcasses d'éléphants empoisonnées causent de plus en plus de victimes parmi les vautours, une disposition à cet égard doit être incluse dans la Résolution sur l'adoption du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES/ Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Page 2, paragraphe 6
Il a été demandé au Secrétariat si l'adoption du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique par la COP subrogerait la négociation de tout plan en vertu du Mémorandum d'entente relatif aux mesures de conservation des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique. Le Secrétariat a répondu qu'en effet, l'idée est de canaliser les ressources aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, plutôt que d'engendrer des frais supplémentaires en développant un plan dans le cadre du Mémorandum d'entente, qui ne ferait que reprendre ce qui a déjà été convenu avec tous les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique.